

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 15 AVRIL 2019 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Christelle PEIS, Colette SUCHET, Sandrine GENEST, David AUZAS

Absent : Franck JOUFFRE.

Absents excusés : Martine BOYAC, Jean-Louis JOUVE, Christiane CORNUT

Procurations : JL JOUVE à C SUCHET, M BOYAC à M PIALAT, C CORNUT à R CHAMBON

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|--|
| 1-Location d'un meublé de tourisme – Institution de la
procédure d'enregistrement | 6-Cotes irrécouvrables – Effacement de dette |
| 2-Contrat de location licence IV | 7-Subventions aux associations et CCAS |
| 3-Mise à disposition de personnel | 8-Taxes locales 2019e |
| 4-Accroissement temporaire d'activité | 9-Budget primitif 2019 |
| 5-Maintenance climatisation | 10-Questions diverses |

Location d'un meublé de tourisme

Le Conseil municipal à l'unanimité instaure la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme de courte durée. Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Contrat de location licence IV

Suite à plusieurs demandes et afin de ne pas perdre la licence IV du bar Le Caveau que la Commune a acquise en 2015, le Conseil décide de la louer.

Mise à disposition de personnel

Suite à des difficultés de fonctionnement du service technique le Conseil municipal décide de recourir à une agence d'intérim et autorise le Maire à signer le contrat de mise à disposition de personnel.

Accroissement temporaire d'activité

Pour faire face à un accroissement d'activités dans les services administratifs de la mairie, le Conseil autorise le Maire à recruter un agent contractuel en tant que de besoin.

Maintenance climatisation

L'entretien de la climatisation de la maison médicale est confié à l'entreprise Ets ESTEVE Frères de Labégude pour un montant annuel de 400 € HT (420 € TTC).

Cotes irrécouvrables – Effacement de dette

Suite à une demande du Comptable du Trésor d'Aubenas, le Conseil admet en créance éteinte une somme de 7 498.95 €, qui n'a pas pu être recouvrée. En effet un jugement intervenu à l'issue d'une procédure en liquidation judiciaire ayant été rendu, il a juridiquement éteint cette créance. Pour laquelle plus aucune action de recouvrement n'est plus possible.

Subventions aux associations et CCAS

À l'unanimité, une subvention de 10 551 € est allouée au CCAS pour l'année 2019. Le Conseil reconduit les subventions attribuées en 2018 aux associations, marquant ainsi son soutien à la vie associative et attribue une subvention à l'amicale du personnel du Bassin d'Aubenas.

Taxes locales 2019

Les taux des impôts locaux communaux sont maintenus au même niveau qu'en 2018. Cette absence d'augmentation depuis plusieurs années a permis à la Commune d'être éligible à la fraction « cible » de la dotation de solidarité rurale.

Budget primitif 2019

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 071 363 €. Les recettes augmentent grâce aux loyers, aux dotations de l'Etat en hausse et au soutien de la CCBA. Quant aux dépenses, malgré la recherche d'économies, certaines augmentent à cause de nouvelles missions confiées aux communes.